



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur l'attitude du sous-préfet du Rhône

Question écrite n° 40816

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'attitude du sous-préfet du Rhône rendue publique par une vidéo postée sur les réseaux sociaux le 19 août 2021. À l'occasion d'une tournée de contrôle des passes sanitaires on peut y voir le sous-préfet du Rhône, interrogé courtoisement par un riverain sur les problèmes d'insécurité qui gangrènent la ville de Lyon. Dans la séquence, M. le sous-préfet refuse tout dialogue et demande aux policiers qui l'accompagnent de contrôler le jeune homme en indiquant avoir « à faire à l'extrême droite ». Les agents de police présents procéderont au contrôle et à la palpation de l'individu venu tout à fait pacifiquement et légitimement interpeler courtoisement le sous-préfet. Il est tout à fait inadmissible qu'un sous-préfet, serviteur de l'État, puisse émettre des opinions politiques et avoir un tel comportement vis à vis d'un citoyen venu poliment lui demander des explications sur l'aggravation particulièrement inquiétante de l'insécurité. Cet épisode renvoie aux propos choquants et invraisemblables du préfet de police de Paris, M. Didier Lallement, qui avait lancé sèchement à une manifestante des Gilets Jaunes : « nous ne sommes pas dans le même camp ». Une fois de plus, cette confrontation démontre que l'État sait se montrer intransigeant avec les honnêtes citoyens alors qu'il fait preuve du plus grand laxisme pour les délinquants. Il lui demande de prendre les sanctions disciplinaires qui s'imposent en rappelant à l'ordre publiquement M. le sous-préfet du Rhône.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40816

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6487

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)